

 <p>COMMUNE DE ROBION</p>	<p style="text-align: right;">AR 2024-412</p> <p style="text-align: center;">ARRETE DU MAIRE</p> <p style="text-align: center;">Portant réglementation de la circulation et du stationnement</p>
--	---

6.4.2 – MESLI DANIEL SARL – Rue Jean Jaurès

Le Maire de Robion

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu la demande en date du 25/11/2024 de l'entreprise MESLI DANIEL SARL sise 548 chemin du Pont du Bois à CHATEAURENARD (13160),

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des gens et des biens,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise MESLI DANIEL SARL est autorisée à poser une climatisation au 3 rue Jean Jaurès le 28 novembre 2024 entre 8h et 12h.

ARTICLE 2 : L'entreprise est autorisée à utiliser une nacelle afin de réaliser ses travaux. La circulation ne pourra pas être interrompue mais pourra être alternée, soit manuellement soit par feux tricolores. Le stationnement sera interdit au droit du chantier. Les véhicules en infraction au présent arrêté feront l'objet d'un enlèvement par la fourrière automobile.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment la 8^e partie, sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 : Toute infraction au présent arrêté sera réprimée conformément à la loi.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune, ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat ou par l'application « Télérecours Citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des services, Monsieur le Directeur des services techniques municipaux, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire, l'arrêté ayant été affiché le 26 novembre 2024
Le Maire Patrick SINTES

Fait à Robion, le 25 novembre 2024.
L'Adjoint délégué,
Guy HOAREAU.

